

Séance ordinaire du conseil municipal du 4 mai 2026

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 4 mai 2026 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Céline Lepage, Nadia Charles, Marie-Pier Villeneuve et Guylaine Legault et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Robert Pellerin et Jocelyn Guévremont.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que mesdames Marie-Josée Charron, greffière et Karine Brousseau, directrice générale adjointe.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2026-05-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-02

Dépôt du rapport financier 2025 et de ses faits saillants et approbation du rapport de l'auditeur indépendant

ATTENDU l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que la trésorière doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier;

ATTENDU la parution, le 21 avril 2026, de l'avis public indiquant que le rapport financier et le rapport des auditeurs indépendants seraient déposés à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte le rapport financier 2025 et le rapport des auditeurs externes de la Ville de Lavaltrie, tels que déposés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-03

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2026

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 7 avril 2026. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 21 et 30 avril 2026

La greffière dépose les procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 21 et du 30 avril 2026.

2026-05-04

Demande de permis PIIA - 811, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Jimmy Mondor;

ATTENDU que le projet a pour but de modifier l'apparence du bâtiment commercial situé au 811, rue Notre-Dame, tel qu'illustré aux plans déposés et produits par *Focus boîte créative*;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Guylaine Legault
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal approuve les plans du projet produits par Jimmy Mondor, datés du 27 mars 2026, relatifs au 811, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-05

Demande de permis PIIA - 1150, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Gestion Jujo inc.*;

ATTENDU que le projet a pour but de construire au 1150, rue Notre-Dame, en remplacement du bâtiment démoli l'automne dernier, un bâtiment mixte avec des usages commerciaux au rez-de-chaussée et des logements à l'étage tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous condition;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal approuve les plans du projet produits par *Patrick Mayer, architecte*, datés du 13 mars 2026, portant le numéro de dossier 25035, conditionnellement au dépôt et à l'approbation, avant l'occupation du bâtiment, d'un plan détaillé d'un architecte-paysagiste qui intègre des arbres au pourtour de l'aire de stationnement afin d'atténuer l'effet d'îlot de chaleur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-06

Demande de permis PIIA - 400, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par madame Geneviève Dorbal;

ATTENDU que le projet a pour but d'agrandir et de modifier au 400, rue Notre-Dame, l'apparence de la résidence, tel qu'illustré aux plans déposés et produits par *Focus boîte créative*;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Guylaine Legault
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal approuve les plans tels que déposés, relatifs au 400, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-07

Demande d'autorisation d'un usage conditionnel - 379-381, rue Nathalie-André

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par madame Cathy Morel;

ATTENDU que la demande a pour but d'ouvrir un salon d'esthétique dans la résidence du 379-381, rue Nathalie-André, qui est munie d'un logement additionnel;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative au 379-381, rue Nathalie-André présentée par madame Morel.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Céline Lepage déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur les deux prochains dossiers, du fait qu'elle entretient des liens avec les propriétaires.

2026-05-08

Demandes d'autorisation d'un usage conditionnel, de PIIA et de dérogation mineure - terrasse Turnbull - Riva Est

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel et de demandes de dérogation mineure et de permis PIIA présentées par monsieur Marc-André Bernier;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur les lots 6 617 151 et 6 500 168, un projet intégré composé d'un deuxième bâtiment de six étages comprenant 59 logements, pratiquement identique à celui récemment construit du côté ouest de la terrasse Turnbull;

ATTENDU que le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure, à l'égard de ce même projet, relativement au stationnement souterrain qui est localisé à 1,5 mètre de la ligne mitoyenne avec les propriétés de la rue Saint-Thomas au lieu des 6 mètres de recul exigés, ce qui déroge à l'article 2.2 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*; cette même aire de stationnement présente un ratio de case par logement de 0,98 au lieu de 1,61, ce qui déroge à l'article 7.1.6 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*, mais ce ratio est compensé par l'accès à un stationnement temporaire, sur le terrain voisin, permettant d'atteindre le nombre de cases requis;

ATTENDU que l'analyse en PIIA des plans architecturaux et des aménagements paysagers permet de conclure que le projet rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Autorisation d'un usage conditionnel

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative aux lots 6 617 151 et 6 500 168 (terrasse Turnbull, Riva Est) présentée par monsieur Bernier et illustrée au dossier 2406-299, version du 16 avril 2026, aux conditions suivantes :

- la construction du bâtiment et des aménagements extérieurs soit réalisée conformément aux plans déposés, au plus tard le 31 décembre 2027 ;
- l'ensemble des exigences réglementaires (recharge électrique, supports à vélo, etc.) soient respectées;
- les plans soient approuvés par le Service de sécurité incendie préalablement à l'émission du permis de construction;
- une description du mode d'éclairage extérieur, lequel devra être soucieux de son incidence sur les propriétés avoisinantes, soit déposée pour approbation avant l'occupation du bâtiment;
- les aménagements paysagers soient approuvés par un architecte-paysagiste et une attestation soit produite par ce dernier quant à la réalisation des aménagements illustrés aux plans déposés;
- un revêtement de toit de couleur blanche soit installé afin de réduire les îlots de chaleur, ce qui doit être confirmé par une attestation de l'architecte avant l'occupation des bâtiments;
- que la circulation des poids lourds et des véhicules utilisés dans le cadre des travaux de construction se fasse uniquement par la terrasse Turnbull;
- conformément à l'article 3.35 du Règlement de zonage, une attestation d'installation des équipements de recharge de véhicules électriques soit produite par un maître électricien avant l'occupation des bâtiments;
- préalablement à l'occupation du bâtiment, une attestation confirme qu'au moins 10 % des logements seront offerts à prix abordable en vertu d'un programme de financement hypothécaire;
- les plantations et les aménagements à réaliser soient entretenus et maintenus en tout temps après leur réalisation.

Dérogation mineure

Que le conseil municipal accepte également la demande de dérogation mineure telle que présentée;

Permis PIIA

Qu'en vertu du règlement sur les PIIA, le conseil municipal approuve lesdits plans de construction et d'aménagement extérieur, tels que présentés et conformément aux conditions précitées.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à la majorité des membres présents.

Monsieur le conseiller, Denis Moreau ayant voté contre la proposition.

2026-05-09

Demande de permis PIIA - 51, chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Marc-André Bernier pour *Le Salon de quilles au Magnifique*;

ATTENDU que le projet a pour but de modifier l'esthétisme et la fonctionnalité de la terrasse, tel qu'illustré aux plans déposés et datés du 31 mars 2026;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal approuve les plans du projet tels que déposés, relatifs au 51, chemin de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Céline Lepage, réintègre son siège.

2026-05-10

Demande de dérogation mineure - 39, chemin Richer

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par madame Chantal Mainguy;

ATTENDU que la demande a pour but de diviser le terrain du 39, chemin Richer, afin de créer un lot constructible dont la ligne latérale mitoyenne sera localisée à 1,31 mètre de la résidence, ce qui déroge à l'article 2.2 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*, qui fixe cette distance à 1,5 mètre;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 39, chemin Richer, présentée par madame Mainguy.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-11

Demande de permis PIIA - lot 6 724 676 - rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par madame Joanie Boisjoly et monsieur René St-Cyr;

ATTENDU que le projet vise la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 724 676 (rue Notre-Dame), tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal approuve les plans du projet produits par *Dessins Drummond*, datés du 16 mars 2026, portant le numéro de dossier 12-70026 (3622), relatifs au lot 6 724 676 (rue Notre-Dame).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat d'absence de demande référendaire - règlement 372-2026 - zones C-8 et C-168

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demandes valides de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 372-2026 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels no 110-2008 aux fins d'autoriser certains usages commerciaux et d'ajouter des exigences d'implantation dans les zones C-8 et C-168.*

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Céline Lepage déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur les deux prochains dossiers, du fait qu'elle entretient des liens avec des propriétaires du secteur.

2026-05-12

Adoption du règlement 372-2026

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 372-2026 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage n° RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels n° 110-2008 aux fins d'autoriser certains usages commerciaux et d'ajouter des exigences d'implantation dans les zones C-8 et C-168*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Céline Lepage, réintègre son siège.

2026-05-13

Adoption du second projet de règlement RRU2-72-2026

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-72-2026, en date du 4 mai 2026;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-72-2026 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins de modifier les marges de dégagement d'un bâtiment accessoire sur un terrain sans bâtiment principal*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-14

Avis de motion - règlement RRU3-2-2026

Je, Anne Charlot-Mayrand, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro RRU3-2012 afin de réduire certaines exigences en bordure d'une route construite avant le 13 avril 1983.

2026-05-15

Adoption du projet de règlement RRU3-2-2026

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Guylaine Legault

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro RRU3-2-2026 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de lotissement no RRU3-2012 afin de réduire certaines exigences en bordure d'une route construite avant le 13 avril 1983*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-16

Implantation de panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise l'implantation de panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire aux intersections des rues suivantes:

- montée Guy-Mousseau et rue des Ancolies.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-17

Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - implantation de panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que demande soit faite à la Direction régionale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'installer deux panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire à proximité du 360, chemin de Lavaltrie, et ce, de manière à compléter la signalisation déjà en place à l'intersection, alors que deux autres panneaux d'arrêt obligatoire sont déjà installés dans les directions opposées.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-18

Adjudication de contrat - sablage au jet et peinture de bornes-fontaines

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie, par le biais d'un processus de demande de prix auprès de trois fournisseurs, a obtenu deux propositions pour le contrat de sablage au jet et la peinture de bornes-fontaines, pour les années 2026, 2027 et 2028;

ATTENDU que la proposition de *Maheux sablage au jet inc.* respecte l'enveloppe budgétaire prévue pour ledit contrat;

ATTENDU l'article 3.1 b) du règlement numéro 258-2019 intitulé *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui mentionne que les dépenses ou les contrats s'étendant au-delà de l'exercice courant doivent être soumis à l'autorisation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal octroie le contrat pour le sablage au jet et la peinture de bornes-fontaines, pour les années 2026, 2027 et 2028, à *Maheux sablage au jet inc.* pour un total de 120 275 \$ avant taxes;

Que les conditions du contrat soient celles prévues aux documents de demandes de prix ainsi que les documents contractuels préparés par les Services administratifs;

Que le directeur général et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les documents contractuels reliés à ce mandat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-19

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 288-11-2026

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif au stationnement et à la circulation.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2026-05-20

Résolution d'appui - Ville de Terrebonne - 63e Finale des Jeux du Québec été 2029

ATTENDU la tenue de la 63^e Finale des Jeux du Québec à l'été 2029;

ATTENDU la candidature de la Ville de Terrebonne pour devenir l'hôte de cette Finale;

ATTENDU que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens de la municipalité;

ATTENDU l'incidence positive qu'apporterait une Finale des Jeux du Québec sur le plan du développement social, culturel, et communautaire de la région;

ATTENDU que cet événement mettra en valeur la culture lanaudoise, son dynamisme et ses artisans;

ATTENDU l'incidence positive d'un tel événement sur les jeunes de la région de Lanaudière;

ATTENDU que la Finale des Jeux du Québec contribuerait au tourisme local et à une activité économique importante pour la région de Lanaudière;

ATTENDU en ce qui a trait au comité organisateur local, son efficacité à présenter une candidature de qualité;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Nadia Charles
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie appuie la candidature de Terrebonne pour l'obtention de la 63^e Finale des Jeux du Québec à l'été 2029;

Que ce projet, mobilisateur et structurant, vise à favoriser le développement de la région, de même que l'implication de milliers de bénévoles.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-21

Autorisation de dépôt de candidature - Municipalité amie des enfants (MAE)

ATTENDU la volonté manifestée par le conseil municipal et les démarches entreprises par la Ville de Lavaltrie pour devenir Municipalité amie des enfants (MAE) dans le cadre de l'élaboration de la *Politique de développement social*;

ATTENDU que la municipalité souhaite mettre l'enfant au cœur des décisions municipales;

ATTENDU que, dans le cadre du plan d'action de la *Politique de développement social*, plusieurs actions ont été ciblées pour le mieux-être de l'enfant;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Nadia Charles
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise et approuve le dépôt, à Espace MUNI, du dossier de candidature pour l'obtention de la reconnaissance Municipalité amie des enfants (MAE);

Que la chef de division - Loisirs, sports et développement social et la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté soient désignées comme personnes responsables du dossier Municipalité amie des enfants (MAE) et soient autorisées à signer tous les documents nécessaires à cette fin;

Que le conseil municipal confirme formellement l'engagement de la Ville de Lavaltrie à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant au dossier de candidature pour la reconnaissance MAE;

Que la Ville s'engage à :

- annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance (Ex. : organiser un événement de lancement, une campagne de communication ou faire l'annonce lors du conseil municipal);
- promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale des droits de l'enfant, le 20 novembre;
- communiquer, tout au long des trois prochaines années, son appartenance au réseau Municipalité amie des enfants et à diffuser l'état d'avancement de ses engagements ainsi que les actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population, notamment auprès des enfants.

Que la Ville de Lavaltrie effectue, après 18 mois, un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en transmettant un rapport de mi-parcours.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-22

Reconnaissance des organismes

ATTENDU que le conseil souhaite, par l'entremise de sa *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*, reconnaître et soutenir les organismes qui participent au mieux-être de la communauté lavaltrioise;

ATTENDU qu'afin d'être reconnus par la Ville de Lavaltrie, les organismes doivent faire une demande en bonne et due forme au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté et déposer les documents exigés;

ATTENDU que l'ensemble des organismes bonifie l'offre de service offerte aux Lavaltrieuses et aux Lavaltrieux, et ce, en complémentarité avec les services donnés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Nadia Charles
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que, dans le cadre de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville de Lavaltrie*, le conseil municipal reconnaisse, selon la classification proposée, l'organisme énuméré dans le tableau déposé, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que le conseil municipal autorise la chef de division - Loisirs, sports et développement social et la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente à intervenir avec le comité *ZIP des Seigneuries*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-23

Campagne biscuits sourires - Maison des jeunes de Lavaltrie

Il est proposé par madame Nadia Charles
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'autorisation de verser une somme de 360 \$ pour la campagne de biscuits sourires à la *Maison des jeunes de Lavaltrie*, à titre de soutien financier;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subvention et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-24

Adoption du règlement 276-1-2026

Il est proposé par madame Nadia Charles
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 276-1-2026 intitulé : *Règlement modifiant le règlement numéro 276-2020 constituant le Conseil local du patrimoine de la Ville de Lavaltrie*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-25

Recommandation à la Ville de Berthierville - aréna Joannie Rochette - appui dépôt au PAFIRSPA, actualisation du projet, demande d'aide financière et partage des coûts

ATTENDU que les conseils municipaux de dix (10) municipalités ont adopté des résolutions concordantes manifestant leur volonté d'explorer des modes de collaboration intermunicipale afin d'assurer la pérennité de l'aréna Joannie Rochette;

ATTENDU que ces résolutions ont également confirmé la mise en place d'un comité intermunicipal composé des maires et des directions générales des municipalités participantes, avec l'accompagnement de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU que l'aréna Joannie Rochette constitue une infrastructure sportive et récréative d'intérêt supralocal desservant la population de l'ensemble du territoire concerné;

ATTENDU que l'aréna Joannie Rochette est actuellement la propriété de la Ville de Berthierville;

ATTENDU que des travaux de mise aux normes et de rénovation de l'aréna Joannie Rochette sont requis afin d'assurer la sécurité, la conformité et la pérennité de l'infrastructure;

ATTENDU que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) permet de soutenir financièrement ce type de projet;

ATTENDU que le comité intermunicipal recommande que la Ville de Berthierville procède à l'actualisation du projet et à l'estimation des coûts des travaux, de même que pour assurer l'accompagnement dans la rédaction et le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAFIRSPA;

ATTENDU que les frais associés doivent être répartis entre les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Nadia Charles

Que le conseil municipal recommande à la Ville de Berthierville :

- de procéder à l'actualisation du projet de mise aux normes et de rénovation de l'aréna Joannie Rochette;
- d'actualiser l'estimation des coûts des travaux projetés;
- d'obtenir les services d'accompagnement requis pour la préparation et la rédaction de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Que le conseil municipal autorise que les coûts associés à ce mandat soient engagés jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 37 500 \$, montant qui sera réparti entre les municipalités participantes conformément à la richesse foncière uniformisée utilisée par la MRC de D'Autray pour l'établissement des quotes-parts de son budget 2026;

QUE le conseil municipal appuie la Ville de Berthierville dans le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAFIRSPA pour la réalisation des travaux de mise aux normes et de rénovation de l'aréna Joannie Rochette, selon l'option 1 du plan préliminaire déposé par AEDIFICA en date du 31 octobre 2024;

Que le conseil municipal appuie également la Ville de Berthierville dans le dépôt de tout autre programme d'aide financière visant la réalisation du projet;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Berthierville ainsi qu'à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-26

Autorisation de signature - nouvelle licence - Service québécois de traitement documentaire (SQDT)

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Nadia Charles

Que le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou la chef de division – Culture et bibliothèque à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la nouvelle licence d'utilisation du Service québécois de traitement documentaire (SQDT) relativement au catalogage et aux prêts entre bibliothèques.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-27

Ratification - autorisation de participation - souper tournant du RGAL

Il est proposé par madame Guylaine Legault
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal ratifie l'autorisation octroyée à monsieur le conseiller, Jocelyn Guévremont, de participer au souper tournant du Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie, le 30 avril 2026 à l'église de Saint-Norbert, au coût de 80 \$ par personne plus taxes;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2026-05-28

Nomination de fonctionnaires désignés

ATTENDU les changements dans les structures administratives et organisationnelles de la Ville ainsi que l'attribution de différentes responsabilités;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal confirme que les personnes suivantes agissent à titre de fonctionnaire désigné au sens de la réglementation municipale, notamment le règlement numéro RRU5-2012 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme :

- M. Carol Rivest, directeur du Service de l'urbanisme;
- M. Therry Hussain, conseiller en urbanisme;
- M. Gaël Beauchamp, agent en urbanisme et inspecteur en bâtiment;
- Mme Catherine Lalli, inspectrice en bâtiment;
- M. Daniel Bastien, inspecteur en bâtiment;
- M. Mauricio Ulloa Astete, directeur du Service du génie et des projets;
- M. Frédérick Rousseau, directeur adjoint du Service du génie et des projets;
- M. Christian Gravel, chargé de projet au Service du génie et des projets;
- M. Simon Perreault-Forget, directeur du Service des travaux publics, parcs et espaces verts;
- Mme Marie-Andrée Pagé, technicienne en génie civil;
- M. Vincent Boisjoli, technicien en génie civil;
- M. Olivier Lavigne, technicien en génie civil.

Que le conseil municipal autorise M. Carol Rivest, M. Therry Hussain, M. Gaël Beauchamp, Mme Catherine Lalli, M. Daniel Bastien, Mme Joannie Dumont, M. Mauricio Ulloa Astete, M. Frédérick Rousseau, M. Christian Gravel, M. Simon Perreault-Forget, Mme Marie-Andrée Pagé, M. Vincent Boisjoli et M. Olivier Lavigne à visiter et à examiner, à une heure raisonnable, toute propriété immobilière ou mobilière ainsi que l'intérieur ou l'extérieur des maisons, bâtiments ou édifices quelconques, pour constater si les règlements de la Ville y sont exécutés, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice, par la Ville, du pouvoir de délivrer un permis, d'émettre un avis de conformité d'une demande, de donner une autorisation ou toute autre forme de permission qui lui est conférée par une loi ou un règlement et pour obliger les propriétaires ou occupants de ces propriétés, bâtiments ou édifices, à les laisser y pénétrer, à émettre un avis de non-conformité, à délivrer un constat d'infraction, à ordonner un arrêt des travaux et à

entreprendre, au nom de la Ville de Lavaltrie, toutes poursuites criminelles, pénales ou civiles en application des règlements municipaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-29

Nomination - étudiant inspecteur en règlements municipaux

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Abderazak Laabassi, au poste à temps partiel d'étudiant inspecteur en règlements municipaux;

Que l'entrée en fonction de monsieur Laabassi soit effective en date du 20 avril 2026;

Que monsieur Laabassi soit rémunéré à la classe 6, échelon 1, tel que défini au poste d'étudiant inspecteur en règlements municipaux et que les autres conditions de travail de ce poste soient celles prévues à la convention collective en vigueur;

Que le conseil municipal autorise monsieur Laabassi à visiter et à examiner, à une heure raisonnable, toute propriété immobilière ou mobilière ainsi que l'intérieur ou l'extérieur des maisons, bâtiments ou édifices quelconques, pour constater si les règlements de la Ville y sont exécutés, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice, par la Ville, du pouvoir de délivrer un permis, d'émettre un avis de conformité d'une demande, de donner une autorisation ou toute autre forme de permission qui lui est conférée par une loi ou un règlement et pour obliger les propriétaires ou occupants de ces propriétés, bâtiments ou édifices, à les laisser y pénétrer, à émettre un avis de non-conformité et à délivrer un constat d'infraction.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-30

Nomination - étudiant inspecteur en règlements municipaux

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Jacob Laroche, au poste à temps partiel d'étudiant inspecteur en règlements municipaux;

Que l'entrée en fonction de monsieur Laroche soit effective en date du 30 avril 2026 ;

Que monsieur Laroche soit rémunéré à la classe 6, échelon 1, tel que défini au poste d'étudiant inspecteur en règlements municipaux et que les autres conditions de travail de ce poste soient celles prévues à la convention collective en vigueur;

Que le conseil municipal autorise monsieur Laroche à visiter et à examiner, à une heure raisonnable, toute propriété immobilière ou mobilière ainsi que l'intérieur ou l'extérieur des maisons, bâtiments ou

édifices quelconques, pour constater si les règlements de la Ville y sont exécutés, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice, par la Ville, du pouvoir de délivrer un permis, d'émettre un avis de conformité d'une demande, de donner une autorisation ou toute autre forme de permission qui lui est conférée par une loi ou un règlement et pour obliger les propriétaires ou occupants de ces propriétés, bâtiments ou édifices, à les laisser y pénétrer, à émettre un avis de non-conformité et à délivrer un constat d'infraction.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-31

Octroi mandat de courtage immobilier et mandat notaire - vente de quatre terrains municipaux

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie est propriétaire de quatre (4) lots résidentiels distincts, issus d'une portion de terrain reconnue en îlot déstructuré, permettant la construction d'immeubles résidentiels unifamiliaux;

ATTENDU que la Ville souhaite procéder à la mise en vente de ces terrains dans un cadre assurant la transparence, la mise en concurrence du marché et la protection de l'intérêt public;

ATTENDU que ces lots sont desservis par le réseau d'aqueduc municipal, mais non desservis par le réseau d'égout, et que les installations sanitaires individuelles devront être assumées par les acquéreurs;

ATTENDU que le conseil est en accord avec la recommandation de la Direction générale à l'effet de confier la mise en vente des terrains à un agent d'immeuble dûment autorisé;

ATTENDU qu'un appel de propositions a été tenu afin de mettre en concurrence des agences ou des courtiers immobiliers pour l'octroi d'un mandat de courtage immobilier;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite également mandater un notaire afin d'assurer la régularité juridique des transactions à intervenir;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal octroie un mandat de courtage immobilier à *Équipe Paradis*, courtier immobilier dûment autorisé, pour la mise en vente de quatre (4) terrains résidentiels appartenant à la Ville de Lavaltrie, conformément aux conditions prévues à l'appel de propositions;

Que la Ville fixe un prix plancher non négociable par lot et que toute promesse d'achat inférieure à ce montant sera jugée irrecevable;

Que toute promesse d'achat soit soumise à l'approbation du conseil municipal qui entérinera sa décision par résolution;

Que le courtier agisse exclusivement à titre d'intermédiaire et n'ait aucun pouvoir d'acceptation;

Que le conseil se réserve le droit de refuser toute offre, de ne pas accepter l'offre la plus élevée ou d'annuler le processus de vente, sans indemnité;

Que les terrains soient destinés à un usage résidentiel unifamilial, conformément à la réglementation municipale en vigueur;

Qu'un délai maximal de construction de 24 mois soit prévu à l'acte de vente, et ce, afin d'éviter toute spéculation immobilière;

Que les frais notariés et autres frais liés à la transaction soient à la charge des acquéreurs;

Que les acquéreurs soient responsables de toute vérification réglementaire et technique applicable à leur projet;

Que le conseil municipal mandate Me Alexandra Bérard du bureau *Maîtres Notaires*, afin de préparer et de recevoir les actes de vente relatifs aux transactions à intervenir;

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout contrat de courtage immobilier, tout acte notarié et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Que les revenus provenant de la vente de ces terrains soient affectés à la protection, à l'aménagement et à l'entretien des boisés municipaux et de leurs sentiers.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-32

Adjudication de contrat - remplacement des unités de climatisation à la Bibliothèque Sylvie-Thouin

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2026-03-01 - *Remplacement des unités de climatisation de la bibliothèque Sylvie-Thouin à Lavaltrie*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Les Entreprises Philippe Denis inc. (EDP)*, ledit contrat au coût de 266 425,82 \$, incluant les taxes;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 359-2025 décrétant lesdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2026-05-33

Mandat juridique - Bélanger Sauvé - Tribunal administratif du logement

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal mandate le cabinet d'avocats *Bélanger Sauvé* aux fins d'accompagnement et de représentation des intérêts de la Ville de Lavaltrie auprès du Tribunal administratif du logement, dans le dossier concernant le 1 269 à 1 275, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Que la trésorière ou la directrice générale adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document inhérent à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure référendaire - règlement d'emprunt 371-2026 - immobilisations

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 27 au 28 avril 2026, relativement au règlement numéro 371-2026 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 7 271 340 \$.*

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure référendaire - règlement d'emprunt 374-2026 - compteurs d'eau

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 27 au 28 avril 2026, relativement au règlement numéro 374-2026 intitulé : *Règlement aux fins de décréter l'acquisition de compteurs d'eau et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 469 380 \$.*

2026-05-34

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 365-1-2026

Je, Marie-Pier Villeneuve, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant l'imposition de tarifs pour le financement de certains biens, services ou activités.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2026-05-35

Ratification - autorisation de participation - activité reconnaissance des bénévoles du CABA

Il est proposé par madame Nadia Charles
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal ratifie l'autorisation donnée à monsieur le conseiller, Denis Moreau, de participer au dîner de reconnaissance des bénévoles organisé par le Centre d'Action bénévole D'Autray (CABA), le 18 avril 2026 à l'église de Saint-Ignace-de-Loyola, au coût de 20 \$ par personne plus taxes;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2026-05-36

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 8 avril au 4 mai 2026 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 021 493,83 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 30 avril 2026, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

2026-05-37

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 32.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 5^e jour du mois de mai 2026.

Christian Goulet, maire